

Brochure n° 3314

Convention collective nationale
IDCC : 2412. – **PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION**

AVENANT N° 4 DU 6 AVRIL 2012
RELATIF AUX SALAIRES AU 1^{ER} AVRIL 2012 ET AUX CLASSIFICATIONS

NOR : ASET1250863M

IDCC : 2412

Entre :

Le SPFA,

D'une part, et

La F3C CFDT ;

La CFE-CGC ;

L'USNA CFTC ;

Le SNTR CGT,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Fonctions

Il est ajouté dans les grilles de classification les fonctions suivantes :

Filière 1 : administrative et commerciale

| | | |
|--------------|---------------------|----|
| Ingénieur RD | <i>Ingénieur RD</i> | II |
|--------------|---------------------|----|

Filière 11 : post-production

| FONCTION (en italique la version féminisée) | | CATÉGORIE | DÉFINITION DE FONCTION |
|--|-------------------------|-----------|--|
| Ingénieur du son | <i>Ingénieur du son</i> | II | Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Met en œuvre des connaissances en acoustique et musique |

| FONCTION (en italique la version féminisée) | | CATÉGORIE | DÉFINITION DE FONCTION |
|--|-------------------------------|-----------|--|
| Chef opérateur du son | <i>Chef opératrice du son</i> | III A | Assure la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire |
| Assistant son | <i>Assistante son</i> | V | Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques du son. Peut réaliser divers travaux de transfert sur tout support. Assure l'entretien courant du matériel dont il (elle) a la charge |

Article 2

Minima salariaux

Ces nouvelles fonctions disposent des minima suivants.

Barèmes salariaux des salariés sous contrat à durée indéterminée
ou sous contrat à durée déterminée

Filière 1 : administrative et commerciale

(En euros.)

| FONCTION | CATÉGORIE | AU 1 ^{ER} AVRIL 2012 |
|--------------|-----------|-------------------------------|
| Ingénieur RD | II | 2 487 |

Filière 11 : post-production

(En euros.)

| FONCTION | CATÉGORIE | AU 1 ^{ER} AVRIL 2012 |
|-----------------------|-----------|-------------------------------|
| Ingénieur du son | II | 2 402 |
| Chef opérateur du son | III A | 2 171 |
| Assistant son | V | 1 400 |

Barèmes salariaux des salariés sous contrat à durée déterminée dit d'usage

Filière 11 : post-production

(En euros.)

| FONCTION | CATÉGORIE | AU 1 ^{ER} AVRIL 2012 |
|-----------------------|-----------|-------------------------------|
| Ingénieur du son | II | 127,75 |
| Chef opérateur du son | III A | 113,88 |
| Assistant Son | V | 81,15 |

Fait à Paris, le 6 avril 2012.

(Suivent les signatures.)